

DEMANDE DÉROGATION DE TONNAGE

(ATTENTION NE VAUT PAS AUTORISATION)

(A retourner au secrétariat des services techniques de la mairie des Arcs **10 jours avant les travaux**
par mail : derogation-tonnage@lesarcssurargens.fr

TOUT FORMULAIRE INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

NOM du DEMANDEUR :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Raison de la demande (livraison matériaux, toupie béton...)

Nature des travaux envisagés : (dalle, piscine ...)

Pour le compte de M./Mme..... Tél. :

Adresse :

N° de parcelle :

N° PC : OBLIGATOIRE.....

Dates de passages des véhicules : du __ / __ / __ au __ / __ / __

Tonnage des véhicules et immatriculation :

Fait à, le

Si des dégradations venaient à être occasionnées, le demandeur s'engage à procéder à leur réparation. La Police Municipale sera chargée de constater, lors de ses patrouilles, toutes anomalies qui pourraient apparaître.

SIGNATURE DU DEMANDEUR :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

AVIS / SIGNATURE / DATE
SERVICE URBANISME

AVIS / SIGNATURE / DATE
D.S.T.